

N/REF : 3/02/2026 9H24 C:000073 I:06961
V/REF : AC/C38790
V/Email reçu le Mardi 03/02/2026 à 9H24

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BTNC
IMMEUBLE : BOTANICA -BTNC
2/8, RUE JEAN LOUIS FOULQUIER
(BAT.B2/B3)
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE

Rennes, le 10 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-002

LOCALISATION : 2 RUE JEAN LOUIS FOULQUIER BAT B3 - MR SHEMA 06 52 22 98 00
LOGEMENT N° 120601, PORTE N°02, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : MISE EN PLACE D'UN BAC A DOUCHE EXTRA PLAT - ET REPRISE FAIENCE

Donneur d'ordre : M. T CERPELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION LE 06/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONSTAT : ERREUR D'ADRESSE DU GESTIONNAIRE

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00	20,00
	TOTAL H.T.			20,00
	T.V.A. a 10,00%			2,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			22,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.